

PERMIS POIDS LOURD



Le permis C autorise la conduite des véhicules affectés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes qui peut être attelé d'une remorque inférieur ou égal à 750 kg.



Le permis CE autorise la conduite des véhicules affectés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes et qui sont attelés d'une remorque ou semi-remorque dont le PTAC dépasse 750 kg.

PRE – REQUIS

L'âge minimum est de 21 ans sauf dans le cadre d'une formation professionnelle de conducteur routier (CAP, Bac pro, titre professionnel).

Le permis catégorie B est exigé pour passer la catégorie C. Pour passer la catégorie CE, Le permis catégorie C est exigé pour passer la catégorie CE

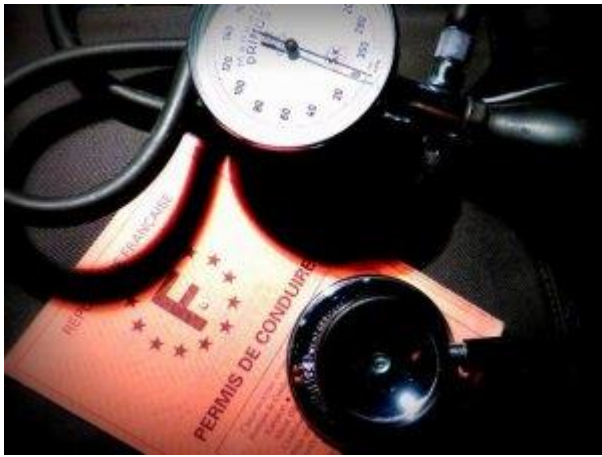
Avant l'inscription une visite médicale est obligatoire, passée devant un médecin agréé par le Préfet – Une liste des médecins agréés est à votre disposition au bureau.

Les examens

Épreuve théorique (code)

Il faut passer avec succès l'épreuve théorique générale (code).

Les titulaires d'une autre catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans en sont dispensés.



Épreuve pratique

L'examen pratique comporte, pour chacune des catégories (C et CE) :

- . une épreuve hors circulation (HC) de 30 minutes
- . une épreuve en circulation (CIR) de 60 minutes.

Épreuve hors circulation

Elle a pour but de vérifier vos connaissances notamment en matière de réglementation des transports, de sécurité liée au chargement, de mécanique.

Elle est composée de plusieurs exercices :

- . une interrogation écrite,
- . un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- . une interrogation orale,
- . un exercice de maniabilité.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 3 épreuves en circulation pendant un an maximum à partir de la réussite à l'épreuve hors circulation.

Épreuve en circulation

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- . respecte le code de la route,
- . peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers des voies publiques,
- . prend en compte les spécificités de la conduite d'un véhicule lourd,
- . maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- . est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

En cas d'échec

La réussite à l'épreuve théorique générale donne droit à 5 épreuves pratiques, dans un délai maximum de 3 ans, à partir de la date d'obtention de l'ETG.

Validité du permis

La durée de validité de la catégorie C ou de la catégorie CE du permis dépend de votre âge :

Âge du conducteur	Durée de validité
Moins de 55 ans	5 ans
De 55 à 60 ans	5 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 60 ans
De 60 à 76 ans	2 ans ou jusqu'à la date anniversaire des 76 ans
Plus de 76 ans	1 an

Pour obtenir son renouvellement, vous devez vous soumettre à un contrôle médical.